



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091320

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/08/2025 11H29 C:025094 I:39397
V/REF : 1022233
V/Email reçu le Mercredi 06/08/2025 à 11H29

SELON DEVIS N° 5070074

V/REF.IMM. 03322

IMMEUBLE : RTE DE MESSIMY -3322
74, ROUTE DE MESSIMY
.01480 CHALEINS

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

Vaulx en Velin, le 30 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N74 MESSIMY - LOGEMENT DE MME BARDIN AU 1ER -TEL 06 74711539 OU
04 26470355

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5070074 du 15/07/2025 d un montant de
535,62 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme A. DURAND JUILLARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

- DEGONDAGE DU VOLET BATTANT SALLE DE BAIN ET MISE EN PLACE DE RONDELLES
- REMISE EN PLACE ET REGLAGE

- VERIFICATION VOLET BATTANT CHAMBRE ET SEJOUR
- VERIFICATION ET DEBLOCAGE SI POSSIBILITE DE(S) ACCROCHE(S) COTE
EXTERIEUR

DEVIS COMPLEMENTAIRE SI NECESSAIRE

PREPARATION DU CHANTIER LE 01/09/2025

NOTRE INTERVENTION LE 11/09/2025

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 11/09/25 à 21H38 adelaide.durand-juillard@se

MP LCOMPTER Email envoyé le 11/09/25 à 21H38 Mme C. GIROND

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091320

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	535,62	535,62
	TOTAL H.T.		535,62
	T.V.A. a 10,00%		53,56
	TOTAL T.T.C.En EURO		589,18

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1022233 du 06/08/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: adelaide.durand-juillard@semcoda.com

Lieu d'intervention

MME BARDIN Elisabeth
74 ROUTE DE MESSIMY
01480 CHALEINS

Référence de la Demande

N°: 832 661 du 22/06/2025

THCVOBPP Tvx hors contra Volets battants Partie privat. 1

01-EE-2214-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 06.74.71.15.39 / 04.26.47.03.55

03322-00001-00001-00011 H / Type 2 / 01 PLA1

Etage : 01

Date entrée: 01/02/2023

Délai

Date limite exécution : 21/08/2025

Observations

bc validé par Jérôme HAYEZ

Coordonnées loc : 06-74-71-15-39

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00055 VOLETS BATTANTS Intervention à deux personnes avec grande échelle Dégonflage et réglage volet battant SDB Selon devis n°5070074 arrêté à la somme de 589.18 € TTC	1,00	535,62	535,62	53,56	589,18
Total H.T.					535,62
Total TVA					53,56
Total TTC					589,18

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 06/08/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **74 ROUTE DE MESSIMY 01480 CHALEINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **06/08/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1022233